

RAPPORT ANNUEL 2025

Commissions Statutaires

COMITÉ DE SURVEILLANCE

président	Ignace Vernimme (B)
membre	Andries Quataert (B)
membre	Gerard van Hulst (NL)
membre	Marjolein Driessen (NL)
membre	Lidy-Anne Jeswiet-van Westenbrugge (B)
membre suppléant	Jacqueline Schaap (NL)
membre suppléant	Paul Maeyaert (B)
membre suppléant	Poste vacant (3x)
personne de liaison	Theo-Willem van Leeuwen

Le comité s'est réuni deux fois en 2025. Discussion et contribution concernant la confidentialité des mandataires / concertation avec le secrétaire de la BMM.

Le comité a traité 2 plaintes :

- clôture plainte 2024
- nouvelle plainte : après de nombreuses concertations, le plaignant a décidé de retirer sa plainte et n'a pas présenté ses éléments de preuve, en conséquence de quoi le Cds n'a pas pu procéder à une enquête d'office.

Commissions non-statutaires

COMMISSION DE CONCERTATION AVEC LES BUREAUX (CCB)

présidente	Masja van der Galiën (NL/Mandataire)
vice-président	Erik Stegeman (NL/Mandataire)
secrétaire	Lisbeth Depypere (B/Avocat)
membre	Monika van Zijl (NL/Mandataire-in house)
membre	Gaya Schultz (NL/Mandataire)
membre	Nicolas Maes (B/Mandataire)
membre	Eva De Pauw (B/Avocat)
membre	Pascaline Debois (B/Mandataire)
membre	Jérôme Coulounvoux (B/Avocat)
personne de liaison	Linde Bloemers

La CCB a de nouveau effectué un travail énorme et chronophage en 2025.

Malheureusement, Monika a quitté ses fonctions au troisième trimestre. Elle a effectué énormément d'activités pour la CCB et elle va certainement nous manquer.

En 2025, la CCB a pris en charge les activités suivantes, entre autres :

- Participation **User Group Meeting** et réunion **Boards of Appeal** Printemps (3, 4 avril 2025) et Automne (20, 21 octobre 2025)
- Participation **SQAP cancellations** (26 et 27 mars 2025)
- Participation **SQAP Invalidity of Designs** (24 et 25 septembre 2025)
- ECP1 - **Virtual Community on the Transposition of the Design Directive** : réunion avec les Associations des utilisateurs le du 5 novembre 2025

- **Réunion ESO** en ligne 8 septembre 2025|
- Participation à la **consultation CP1**
- Participation à la **consultation CP16**
- La **directive pour le CIGIS** (Directive pour les indications géographiques des produits artisanaux et industriels) étudiée et commentée.
- Consultation of the Outline of the Boards of Appeal Action Plan 2026-2030

Des contacts initiaux sont également en cours auprès de l'OMPI et ces contacts seront encore renforcés cette année, notamment au regard de la politique de l'OMPI concernant les adresses e-mail.

COMMISSION MARQUE DE CERTIFICATION

président	Barbara Braat
vice-président	
membre	Bart Schweitzer
membre	Maria-Gemma Huijnen
membre	Kasper Radstake
membre	Matthy Asselbergs
membre	Alexander van Laaren
membre	Ischa Gobius du Sart
personne de liaison	Ellen Gevers

La commission est actuellement uniquement composée de Néerlandais.

2025 nombre de détenteurs de la marque de certification

Le nombre actuel de détenteurs de la marque de certification fin 2025 est d'environ **220** :

190	Détenteurs de la marque de certification - « VERT » - Suffisamment de points
19	Détenteurs de la marque de certification - « ORANGE » - Rattrapage/Radiation/Discussion
11	Nouvelles demandes en 2025

Le nombre de Détenteurs de la marque de certification qui se sont retirés

11	Détenteurs de la marque de certification - adhésion résiliée en 2025 ou renoncement à utiliser la marque de certification.
3	Détenteurs de la marque de certification -radiés

Comme toujours, les chiffres présentent un léger écart, dû aux évolutions tout au long de l'année en ce qui concerne la nécessité de synchroniser les listes de détenteurs de la marque de certification entre la Commission marque de certification et le Secrétariat (nouvelles demandes, résiliations, suspensions, radiations, demandes en cours, etc.). C'est un processus dynamique qui a lieu tout au long de l'année.

En 2025, comme mentionné ci-dessus, 11 nouvelles demandes ont été reçues et approuvées - après vérification et consultation au besoin – alors que 11 résiliations ont été notifiées et 3 radiations ont été enregistrées.

Au total, le nombre de Détenteurs de la marque de certification semble rester relativement stable, autour de 220 (en 2024, la marque de certification comptait 223 détenteurs). Il semble donc que le nombre de détenteurs de la marque de certification qui se sont retirés soit presque égal à celui de ceux qui souhaiteraient adhérer à la marque de certification. La Commission marque de certification continue

d'annoncer régulièrement qu'elle va suspendre ou radier les Membres qui n'ont pas suffisamment de points.

Nous devrions pouvoir accueillir une dizaine de nouveaux membres en 2026, mais nous nous attendons également à en perdre un certain nombre.

Déclaration annuelle des points de formation pour 2025

En décembre 2025, puis début janvier 2026, tous les membres titulaires de la marque de certification BMM ont été invités à la déclaration annuelle des points obtenus conformément au Règlement Compétence Professionnelle Mandataire en Marques Agréé BMM pour l'année 2025 (12 points nécessaires).

Les Détenteurs de la marque de certification qui n'avaient pas fourni de points de formation ou n'en avaient pas fourni suffisamment pour l'année 2024 ont reçu un avertissement du Secrétariat à l'été 2025, annonçant qu'ils devraient rattraper au cours des 12 prochains mois le nombre insuffisant de points de formation. Il s'agissait de 15 détenteurs de la marque de certification.

En outre, les détenteurs n'ayant pas obtenu du tout ou pas suffisamment de points au total sur 2023 (?) ainsi que 2024 (?) ont reçu un message indiquant que conformément au RÈGLEMENT COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE MANDATAIRE EN MARQUES AGRÉÉ BMM, ils se verraient suspendus ou radiés, à moins de finir par satisfaire aux conditions. 3 détenteurs de la marque de certification ont été suspendus et 3 ont été radiés du registre.

Fin 2025, une demande était encore en cours, qui est évaluée en fonction des critères.

Nous constatons que le contrôle des soi-disant différents scénarios (échantillonnage, avertissement, suspension ou radiation) demande des efforts considérables et qu'il est difficile d'obtenir et de maintenir une vue claire et durable de la situation avec les moyens actuels. L'aide du secrétariat est essentielle à cet égard.

Points requis 2025

Le nombre total de points obligatoires pour 2025 est fixé à 12.

Autres activités Commission marque de certification 2025

- Mai 2025 – état des points obtenus vérifié et lettres envoyées (rattrapage, suspension, radiation)
 - Septembre 2025 – preuves des points soumis vérifiées pour ceux qui proviennent de l'Échantillon
 - Site Web BMM – liste des événements pour lesquels des points peuvent être obtenus vérifiée et évaluation afin de déterminer si des modifications doivent être apportées. Par la suite, concertation avec le secrétariat pour faire introduire ces modifications.
- En cours – traitement des questions de diverses organisations et personnes concernant l'attribution possible de points Marque de certification BMM et, le cas échéant, leur nombre; examen des nouvelles demandes de Marque de certification, etc.

Priorité en 2026 :

- Des contrôles plus systématiques en ce qui concerne les personnes dont l'utilisation de la Marque de certification a été radiée ou suspendue.
- Évaluation plus systématique du contenu des événements en termes de nombre de points qui peuvent leur être attribués.
- Optimisation du site Web et possibilité de téléchargement de points.



Enfin, je voudrais remercier Bart pour sa présidence jusqu'en août 2025, ainsi que tous les membres de la commission pour leurs efforts au cours de l'année écoulée !

Barbara Braat
Présidente

COMMISSION COMMUNICATION ET RP

Nous avons accueilli Marissa Brinks en tant que nouveau membre cette année.

En 2025, la commission a poursuivi le travail sur la professionnalisation de la communication de la BMM, amorcé l'année dernière. Nous avons des contacts réguliers avec d'autres commissions concernant la lettre et les flashes d'information et nous avons eu le plaisir de recevoir diverses contributions à partager en ligne.

Notre équipe Réseaux sociaux assure une communication régulière sur LinkedIn basée sur les actualités générales, les journées spéciales liées à la PI et la contribution de la BMM.

En outre, un développeur Web a été trouvé. Il travaillera sur un nouveau site Web en 2026, incluant un outil d'administration qui permettra à la BMM de fonctionner de manière plus indépendante et où l'administration (des membres) pourra être gérée efficacement. Les tâches fastidieuses et ennuyeuses du secrétariat seront automatisées. En outre, un renouvellement de l'identité visuelle sera mise au point.

La commission mène également des consultations régulières avec l'OBPI sur la communication mutuelle, nous fournissons des contributions pour le prix Wim Mak (jury de participation)

En 2026, nous nous consacrerons pleinement au site web et, en plus d'un flux de communication constant (et pertinent), nous examinerons à nouveau les possibilités de mieux faire connaître la BMM de l'extérieur (ECTA/MARQUES/autres organisations professionnelles en dehors de la PI/la presse, etc.). Dans ce cadre, l'objectif est de nous faire connaître, en tant que BMM, comme étant l'organisation professionnelle par excellence dans notre domaine d'expertise, y compris en dehors de ce domaine d'expertise.

Merci à tous les membres de la commission pour leur contribution au cours de l'année écoulée !

COMMISSION DES PROGRAMMES

Commission des programmes

président	Danielle van den Bosch
vice- président	Ady van Nieuwenhuizen
secrétaire	Anthony Van der Planken
trésorier	Tom Liessens
membre	Daphne Vervaeet
membre	Monika van Zijl
membre	Alexis Fierens
membre	Lianne van Bortel
membre	Willemien Schneider
personne de liaison	Sandra Bauwens

La Commission des programmes revient avec une grande satisfaction sur l'année 2025. Une fois de plus, nos événements ont été accueillis positivement et ils ont attiré de nombreux participants. Vous trouverez ci-dessous les rapports (déjà publiés) des événements

Réunion de printemps – Thor Central (Genk, Belgique)

La Réunion de Printemps de la BMM, qui a été couronnée de succès, a eu lieu le jeudi 27 mars 2025 au Thor Central de Genk, un lieu particulier situé sur l'ancien site minier de Waterschei.

La journée a été ouverte par Bram Dejan, qui, en tant que président du jour, a accueilli les membres de la BMM et expliqué l'emplacement particulier de Thor Central, ainsi que quelques conseils intéressants concernant les environs.

Le programme académique a commencé par une contribution de Sophie Lens, qui a donné une vue d'ensemble de la jurisprudence récente du Tribunal de l'UE et de la Cour de Justice, en portant une attention particulière aux développements dans le domaine du droit des marques et du droit des modèles. Ensuite, le programme a été consacré aux règles d'honneur de la BMM. Cette partie a été assurée par Djamila Mahlous, Ellen Gevers, Gregor Vos et Tanguy de Haan. La proposition visant à reformuler le principe de confidentialité dans les règles d'honneur a été au centre des discussions. Gregor Vos a expliqué les règles de conduite néerlandaises pour les avocats, tandis que Tanguy de Haan a exposé la perspective belge. Les différentes approches ont nourri la réflexion et ont conduit à une discussion animée au sein des membres de la BMM. À suivre !

Après l'Assemblée générale des membres, les participants ont pu profiter d'un lunch varié avec des stands riches en influences internationales. Dans l'après-midi, Stijn de Nijs a présenté un aperçu utile des méthodes d'appréciation de la propriété intellectuelle, expliqué par des exemples concrets.

Bert-Jan van den Akker a ensuite discuté des différences entre la concession de licence et la franchise, illustrant les implications juridiques et pratiques. Michel Rorai a clôturé la partie sur le fond avec une conférence fascinante sur les structures de détention autour des droits de propriété intellectuelle, avec leurs avantages et inconvénients, et il a illustré son propos par des exemples pratiques récents saisissants. La journée s'est terminée par un apéritif animé, où nous avons discuté autour d'un verre, en bonne compagnie. Une journée de partage de connaissances, de rencontres et d'inspiration

Réunion d'automne – Rotterdam (Pays-Bas)

Les 9 et 10 octobre 2025, la Réunion d'Automne de la BMM a eu lieu dans l'emblématique Rotterdam. Dans l'environnement industriel du Maassilo et du Now&Wow Club, des avocats, des experts de la marque et des spécialistes de la propriété intellectuelle se sont réunis pour une journée riche en contenu, en inspiration et en réseautage – tous axés sur la durabilité et le greenwashing.

La Réunion d'Automne s'est ouverte traditionnellement par un programme social qui reflétait parfaitement l'énergie vibrante de la ville de Rotterdam qui accueillait l'événement. Les membres ont pu participer à diverses activités : profiter de la vue impressionnante de l'Euromast, défier la Meuse sur un bateau Spido rapide ou plonger dans la splendeur architecturale et les trésors artistiques du Dépôt du Musée Boijmans Van Beuningen.

Après une journée riche en impressions et en réseautage, un apéritif et un dîner communs ont suivi au Maassilo. La soirée s'est terminée par la classique fête de la BMM – l'occasion idéale de danser, rire et lever un verre.

Le lendemain, la conférence a été officiellement ouverte par la présidente Thera Adam-van Straaten, qui a donné le ton avec enthousiasme et flair. Daniel Haije (Hoogenraad & Haak) est ensuite entré en scène avec sa conférence invitant à la réflexion : « Empowerment / Greenwash ». Son analyse claire de ce sujet a constitué un complément très précieux aux connaissances des membres.

Après une courte pause-café, Simone Poot et Landine Varela (ARQUE) ont donné un aperçu de la jurisprudence récente du Tribunal de l'Union européenne et de la Cour de justice. Leur présentation a fourni un aperçu précis et récent des développements en Europe.

Joost Becker (Dirkzwager) a suivi avec une séance inspirante sur les « Marques vertes ». Son approche pratique a montré que la durabilité n'est pas seulement un choix moral mais qu'elle peut aussi avoir une valeur juridique et stratégique.

Après le lunch, l'Assemblée générale des membres a suivi par une discussion animée sur la durabilité et la PI, modérée avec brio par Flip Petillion, FCI Arb (PETILLION, Belgique). Les membres du panel – Jellien Roelofs (Lasting Legal), Olivier Van de Vorst (3M), Jasper De Gier (KLM) et Dieuwertje Bouchier (Dirkzwager) – ont chacun apporté leur point de vue unique, qui a donné lieu à une discussion nuancée sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la transition vers une économie plus durable.

Pauline Hellemans (DLA Piper, Belgique) a conclu le programme académique sur le contenu avec sa présentation en français « Marques de luxe et durabilité ». Elle a présenté au public le monde des marques haut de gamme qui relèvent le défi consistant à combiner durabilité, exclusivité et prestige.

Communication

Les rapports des événements sur les réseaux sociaux ont été rédigés par la Commission RP. En outre, nous avons commencé en 2025 à rédiger deux articles sur nos activités : un article sur la journée de réflexion annuelle et un rapport sur l'organisation des événements du point de vue de la Commission des Programmes.

Association = connexion

Notre travail en tant que Commission des programmes est visible de tous à travers les deux événements que nous organisons annuellement. Cependant, nettement plus de travail est réalisé pour notre belle association par un éventail de commissions et de membres de commissions. La Commission des Programmes a commencé à établir des liens avec les différentes (autres) commissions au sein de la BMM, afin que nous puissions également utiliser notre podium pour accroître la visibilité des différentes commissions de la BMM.

Commission Dutch Event

En 2025, la composition de la commission a changé, avec le départ d'Armita Hosseini. Bregje van Lieshout a pris ses fonctions en tant que nouveau membre :

Voorzitter / président	Monique Granneman (NL/mandataire)
Vice voorzitter / vice-président	Ellen Streekstra (NL/mandataire)
Lid / membre	Tahir Bodha (NL/avocat)
Lid / membre	Bregje van Lieshout (NL/mandataire)

La commission a poursuivi ses activités en 2025 et organisé à nouveau trois événements :

Le premier webinar a eu lieu le 13 mars. Il avait pour titre « 'Parce que' n'est pas une réponse ». Les orateurs, Mathijs Peijnenburg (Hoogenraad & Haak) et Nina Dorenbosch (Bird&Bird), ont discuté respectivement du juste motif et du motif fondé dans le droit des marques. Avec une forte participation de 216 personnes et une bonne évaluation, l'événement a été une réussite.

Ce fut également le cas du live event qui s'est tenu le 12 juin. Une fois de plus, nous avons été accueillis chaleureusement à la Partyboerderij Hijdra de Leidschendam, qui est aujourd'hui une formule testée et approuvée.

Le thème « Nieuwe Naam, Nieuw Gebruik: De Rebranding van een Dierentuin » (Nouveau nom, nouveau rugissement : rebranding d'un zoo) a été mis à l'honneur par les orateurs, Geert Doctor (Verbal Brand and Naming Lead chez Globbrands) et Erik van Engelen (ancien directeur de Wildlands Adventure Zoo). Ils ont raconté de manière très divertissante leurs expériences concernant le rebranding du Dierenpark

Emmen, devenu Wildlands Adventure Zoo, et les implications de ce changement radical. Un pot de réseautage parfaitement organisé a clôturé l'événement, qui a rassemblé pas moins de 70 participants.

Le 20 novembre a eu lieu le webinar « In the Picture », dans le cadre duquel Elise Menkhorst (Clairfort Advocaten) nous a donné un compte-rendu détaillé des aspects juridiques de la protection du visage à travers le droit à l'image, la marque de l'image et le droit en matière de vie privée. 220 participants ont écouté avec attention.

La commission revient sur une année jalonnée d'événements réussis. Nous sommes très satisfaits du nombre d'inscriptions aux événements, ainsi que des retours positifs que nous avons reçus à ce sujet. Les webinaires sur Zoom, sous la supervision de Monique van Schevicooven, fonctionnent bien. Toutes les personnes inscrites, qui sont toujours plus de 200, peuvent participer. L'événement live a attiré moins de participants qu'en 2024. À cette époque, ils étaient 90. Il s'est avéré que BourgonIEz était organisé la veille au soir. Cet événement, ainsi que d'autres, sera pris en compte l'année prochaine. Néanmoins, la salle était tout de même pleine et le pot qui a suivi, sous un ciel ensoleillé, en terrasse, était également extrêmement agréable.

Nous avons à nouveau planifié trois événements pour 2026, à commencer par ce qui s'annonce comme un autre passionnant webinar en avril. Bien entendu, nous espérons que nos membres seront à nouveau nombreux à participer !

COMMISSION BELGIAN EVENT

Voorzitter	Diégo Noesen
Membre	Sandrine Collin
Membre	Bernard Vanbrabant

La Commission a organisé trois événements en 2025 :

- Le premier a eu lieu le 6 février 2025 à l'hôtel Carlton de Lille en collaboration avec l'APRAM, sur le thème de la médiation et la propriété intellectuelle. Maîtres Coraline Favrel et Florence Margenat ont exploré le sujet en analysant les perspectives et les enjeux de part et d'autre de la frontière entre la France et la Belgique.
- Le deuxième a eu lieu le 5 juin 2025 à Tour&Taxis à Bruxelles sur le thème des indications géographiques. Nicolas Clarembaux a ouvert la soirée avec un aperçu du cadre juridique applicable et des évolutions récentes en la matière. Ont suivi les interventions de Roxane de Varine Bohan et Giulia Belinci, juristes au sein du Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC), qui ont exposé les défis concrets liés à la défense de l'appellation « Champagne ». La soirée s'est terminée avec un point de vue du terrain apporté par le vigneron Valentin Legrand et une dégustation.
- Le troisième a eu lieu le 24 juin 2025 à Luxembourg en collaboration avec l'AIPPI Luxembourg, sur le thème de l'utilisation de la marque d'autrui dans la communication commerciale. M. André Hesse, président de Markcom Luxembourg (Association des agences de conseil en marketing et communication au Luxembourg) et Me Diégo Noesen ont exploré les limites juridiques et les zones grises qui entourent l'usage d'une marque d'un tiers dans les pratiques de communication : citation dans une publicité, message humoristique ou critique, achat de mots-clés ou de noms de domaine, produits compatibles... Grâce à des exemples concrets, ils ont mis en lumière la ligne parfois ténue entre usage loyal et atteinte à la marque.

COMMISSION LÉGISLATION

La commission législation est composée des membres suivants :

président	Michaël de Vroey
vice-président	Lars Bakers
membre	Michiel Haegens
membre	Moriane Nah
membre	Jan Jacobi
membre	Hannes Abraham
membre	Marielle Zwart-Hoffer
membre	Nadiya Disveld
membre	Saskia van der Meijden-Bullens
membre	Laura Wigt
membre	Kris Keymolen (coordinatrice)
personne de liaison	Tanguy de Haan

Rapport d'activités

La commission législation fournit à l'EUIPO, au nom de la BMM, diverses contributions concernant de nouveaux développements et en tient les membres informés. Ce principe s'applique également aux développements pour le Benelux/l'OBPI.

Au sein de l'EUIPO, diverses activités ont été menées au cours de l'année sous rapport dans le cadre des Convergence Projects de l'EUIPO (CP18), de la transposition du Design Package dans la CBPI, de la révision des TM & Design Guidelines de l'EUIPO, de la consultation sur le Strategic Plan de l'EUIPO, des Customer Panels, des Virtual Communities et des Surveys (comme l'EUIPO User Associations Focus Survey et la Survey Regulation 608/2013). Les diverses activités sont énumérées ci-dessous.

Une grande partie du travail (préalable) est effectuée par la commission sous forme numérique, que ce soit ou non par le biais de réunions en ligne (comme pour les Directives, CP et questionnaires), compte tenu des délais parfois courts et de la faisabilité dans la pratique. Les projets plus importants ont été divisés et répartis entre les membres, après quoi nous avons échangé les résultats afin de les étudier de manière plus approfondie et de les commenter, après quoi Kris a remis la présentation.

La commission s'est réunie pour un repas à Anvers.

Au cours de l'année sous rapport, les activités suivantes ont été menées :

1. BMM News (contribution concernant l'OBPI 2030)
2. BRIE - CBPI / Design Package
3. Feed-back CP18 « descriptiveness of marks designating geographical origin »
4. Sustainability of EU Practices project : Expression of interest in topics for future Common Practices
5. Contrôle et partage de remarques concernant les TM Guidelines de l'EUIPO
6. Contrôle et partage de remarques concernant de nouvelles Design Guidelines de l'EUIPO en collaboration avec la CCB
7. Feed-back Design Representation Requirements
8. EUIPO User Associations Focus Survey
9. Guidelines for CIGIs - Consultation to stakeholders en collaboration avec la CCB
10. Assister à l'ID5 User session "Global Perspectives on Digital Designs" and TM5 user session à San Diego
11. EUIPO Stakeholder Quality Assurance Panels

12. Survey Regulation 608/2013
13. Candidature aux Customer Panels de l'EUIPO en 2025 (Marielle Hoffer a participé) et appel à participation aux Customer Panels 2026
14. Virtual Communities en collaboration avec la CCB
15. Repas de la commission à Anvers

COMMISSION DE RÉDACTION BULLETIN BMM

Bulletins 2025

Les numéros suivants du Bulletin BMM ont été publiés en 2025 :

2025/1	Marques et modèles connus
2025/2	Crossing Borders
2025/3	Kroniek / <i>Fenêtre sur Cours</i>

Composition – modifications

Olivier Vrins a quitté la Rédaction fin 2025. Pour le reste, la commission est demeurée inchangée.

Plans/objectifs

Bien que le nom puisse prêter à confusion, Fenêtre sur Cours a été publiée pour la première fois en anglais en 2025, après avoir été publiée en néerlandais/français pendant 10 ans. Ainsi, nous essayons avec la Rédaction de parer aux éventuelles barrières linguistiques et nous pouvons également mieux promouvoir la BMM vis-à-vis d'organisations à l'étranger. En outre, nous économisons des frais de traduction élevés.

YOUNG BMM

En 2025 la Commission Young Members (Young BMM) est composée des membres suivants:

président	Caro Van Wichelen
vice-président	Nina Dorenbosch
secrétaire	Michelle Roosma
trésorier	Tom Liessens
membre	Thomas Baetens
membre	Floor Stijns
personne de liaison	Gregor Vos

Atteignant la limite d'âge pour la Young BMM, Anthony Van der Planken et Adri Kapitein ont fait leurs adieux à la fin de l'année 2024. En 2025, ils ont été remplacés par Thomas Baetens (BE, avocat) et Floor Stijns (NL, mandataire), qui font preuve d'au moins autant d'enthousiasme. En 2025, Gregor Vos était la personne de liaison permanente du Conseil d'administration de la BMM.

Après une année jubilaire riche en festivités, nous sommes revenus en 2025 à l'agenda « normal » de la Young BMM : un événement printanier à la veille de la réunion de printemps à Genk et un cocktail d'été.

Les catacombes historiques de la Refugiehuis de l'abbaye de Herkenrode, le plus ancien bâtiment civil de Hasselt datant de 1542, ont servi de toile de fond à l'événement printanier de la Young BMM en 2025. Dans le Chapitre 4, la Young BMM a écrit avec ses membres un nouveau chapitre de son histoire jalonnée de réussites en matière d'offre d'une plateforme accessible aux plus jeunes (futurs) membres de la BMM.



Étant donné que l'événement printanier de la Young BMM a eu lieu en Belgique, le cocktail d'été de la Young BMM a été organisé à Breda, aux Pays-Bas. Cette fois encore, outre le noyau dur, certains nouveaux visages étaient présents et c'est sous un soleil radieux que tous ont aspiré à une nouvelle année judiciaire.

En 2026 également, la Young BMM poursuivra ses réussites et espère faire découvrir notre belle association aux plus jeunes (futurs) membres de la BMM grâce à deux événements réjouissants.

COMMISSION ANTI-FRAUDE

En 2025 la commission était composée des membres suivants :

co-président	Paul Maeyaert
co- président	Thera Adam
membre	Marloes Smilde
membre	Kitty Veldman
membre	Violeta van Engeldorp Gastelaars
membre	Arlette Molenaar
personne de liaison	Monica Leenders

En 2025, la commission a suivi la problématique de la fraude commise par Trademarks Worldwide et a réitéré une proposition faite au Conseil d'administration de la BMM de passer à l'action ; (récemment : OMPS) ; la plainte de l'OBPI est suivie et une plainte a été déposée auprès du SPF Économie en Belgique.

En 2025, une réunion physique a été organisée et beaucoup d'e-mails ont été échangés. Des membres de la commission ont assisté à la réunion Anti-Scam Network à Alicante le 2 octobre 2025 et ont participé à la Scam Network Satisfaction Survey.

Pour l'année à venir, la commission souhaite optimiser le flux d'informations concernant les malfrats et vise à poursuivre la concertation avec l'OBPI pour lutter contre la fraude ; coordination des actions possibles ; obtention d'un financement de l'EUIPO concernant d'éventuelles actions judiciaires. Dans l'idéal, elle voudrait voir la commission s'étendre à deux jeunes membres et à un membre belge.

COMMISSION IA

En 2025 la commission IA était composée de :

Président	Bart van den Bergh
vice-présidente	Ariane De Croo
membre	Bert-Jan van den Akker
membre	Daan Wijn Nobel
membre	Dana Kabela
membre	Marloes Spoor
membre	Pascaline Debois
membre	Benny Backx
membre	Saskia van der Meijden-Bullens
membre	Derya Ada
personne de liaison	Djamila Mahlous

Composition et organisation

L'année 2025 a été marquée par le renouveau au sein de la commission et de sa structure. Bien que nous ayons vu quatre membres partir, nous avons eu la chance d'accueillir six nouveaux membres, ce qui signifie que nous fonctionnons actuellement à plein régime. Nous disposons également d'une nouvelle personne de liaison du Conseil d'administration.

Recherche de focalisation et de mandat

Pour être honnêtes, le début de l'année 2025 a été une période compliquée. Notre mandat n'était pas clairement défini et nous étions assez perdus. Le plan initial, qui consistait à travailler avec deux groupes de travail « Tools » et « Content », s'est avéré ne pas fonctionner dans la pratique.

Nous en avons tiré une leçon importante : les prestataires comme Clarivate et Fovea sont réticents à montrer tous les aspects de leurs applications d'IA concrètes. De plus, les développements dans le domaine de l'IA avancent si rapidement que nos connaissances acquises après le premier cycle d'évaluation étaient déjà obsolètes. Plus important encore : l'IA n'est plus une nouveauté aujourd'hui mais un outil standard largement utilisé.

Ce constat nous a conduits à un changement de cap majeur. Nous avons recentré notre attention sur des questions actuelles et pratiques comme la gouvernance en matière d'IA, l'assurance qualité et les meilleures pratiques pour une utilisation responsable de l'IA, y compris, par exemple, les outils de traduction utilisés par les mandataires de marques et les bureaux.

Nouveau mandat

Après diverses sessions, dont une réunion à Anvers avec la personne de liaison et trois membres de la commission, et en étroite concertation avec le Conseil d'administration, nous avons révisé notre mandat :

L'objectif de la commission IA est d'informer et de soutenir les membres dans la gestion judiciaire et professionnelle de l'IA dans leur pratique quotidienne.

Ce nouveau mandat s'articule autour de cinq piliers :

- Éducation et sensibilisation des membres
- Implémentation pratique et meilleures pratiques
- Vue d'ensemble des outils d'IA et analyse du marché
- Aspects juridiques et éthiques
- Avenir de la profession

Résultats concrets et projets en cours

- En septembre 2025, nous avons publié un article dans la newsletter de la BMM. C'était la première fois que nous nous exprimons à l'égard de l'extérieur.
- Le pilote d'un outil de traduction simultanée en direct utilisant l'IA pendant la réunion de printemps 2026
- Nous travaillons sur l'élaboration d'une proposition de Dutch Event (éventuellement un webinaire) sur l'utilisation de l'IA dans la profession juridique.

Perspectives 2026

L'un des objectifs majeurs de 2026 consiste à accroître notre visibilité au sein de la BMM. En tant que commission la plus jeune, nous ne sommes pas encore toujours sur le radar des membres et des autres commissions, et nous aimerions changer cette situation.

COMMISSION AMICUS CURIAE

En 2025 la commission Amicus Curiae était composée de

Président	Fleur Folmer
membre	Robbert Sjoerdsma,
membre	Liselotte Bekke
membre	Laura Fresco
membre	Marlous Stal-Hilders
membre	Alexander Hagen
membre	Jeroen Muyldermans
membre	Olivier Vrins
membre	Michaël de Vroey
membre	Katia Manhaeve
membre	Gaya Schultz
personne de liaison	Gregor Vos
personne de liaison	Tanguy de Haan

2025 a été la première année complète de la commission Amicus Curiae de la BMM.

En 2025, la commission Amicus Curiae a achevé à la fois le Règlement Extérieur et le Règlement Intérieur concernant le mode de fonctionnement de la commission Amicus Curiae, posant ainsi la base de l'objectif et du mode de fonctionnement de la commission Amicus Curiae. Les règlements ont été approuvés par le Conseil d'administration de la BMM et traduits en français et en anglais.

Une page spéciale, dédiée à la commission Amicus Curiae, a été créée sur le site Web de la BMM. Voir : <https://www.bmm.nl/fr/la-bmm/commission-amicus-curiae> (et également une page en NL et en EN).

Le Règlement Extérieur y a été publié. Le Règlement Intérieur est confidentiel et n'est pas publié. La commission Amicus Curiae a également rédigé un communiqué de presse (en NL, FR et ENG) sur la création et l'objectif de la commission Amicus Curiae, qui a également été publié sur le site Web de la BMM sous « News ».

Au cours de l'année à venir, la Commission cherchera à finaliser le concept de format de la Lettre Amicus et se concentrera sur la promotion de l'Amicus Curiae de la BMM.

Divers

PERSONNES DE CONFIANCE

- Marloes Meddens-Bakker
- Flip Petillion

Les personnes de confiance n'ont reçu aucune notification au cours de l'année de référence.

REPRÉSENTANTS DE L'ORGANE CONSULTATIF NÉERLANDAIS « COMMISSIE VAN ACHT MERKEN »

- Franc Enhardt
- Michiel Haegens

La « Commissie van 8 » est un organe consultatif pour la politique en matière de marques et de modèles aux Pays-Bas dont les représentants sont issus de groupes d'intérêt (tels que la BMM), du ministère, de la vie économique, de la jurisprudence et de l'OBPI. La Commission se consulte régulièrement en vue de l'obtention de commentaires sur les questions actuelles en matière de droit des marques et des dessins et modèles. Franc Enhardt (Novagraaf) et Michiel Haegens (Leeway) sont membres de cette commission. En avril 2025, la Commission s'est réunie à La Haye et a discuté de l'EU design package et de son implémentation dans la CBPI. Les discussions ont porté sur la valeur ajoutée de la numérotation, la clause de réparation et les conséquences de la jurisprudence récente.

La Commission a également indiqué que le ministère des affaires économiques, l'OBPI et l'OMPI organisent un événement commun au Vredespaleis de La Haye à l'occasion du centenaire de l'Arrangement de La Haye.



FONDATION FORMATION PROFESSIONNELLE MANDATAIRES BENELUX EN MARQUES ET EN MODELES

Vision

La mise à disposition d'une formation professionnelle, sanctionnée par un examen, pour permettre aux étudiants d'exercer de manière autonome la profession de Mandataire en Marques et Modèles du Benelux. Et la mise à disposition de formations et de cours en vue de favoriser les connaissances et l'expertise des mandataires en marques et modèles et des paralegals.

Organisation

Le Conseil d'administration de la Fondation FBMM est constitué comme suit : Willem Leppink (président), Lidy-Anne Jeswiet (trésorière), Merel Kamp (secrétaire), Ellen Gevers, Milca Graver-de Looper, Ruth Vermeire et Ignace Vernimme.

En 2024, la première formation en français a commencé. Tout comme l'édition en néerlandais, la formation s'effectue sur deux ans. Le groupe de travail qui l'a réalisée est composé de Lidy-Anne Jeswiet, Marie-Christine Janssens, Marie Keup, Bernard Vanbrabant, Emmanuel Cornu, Johan Dedeckel, François Uyttenhove et Ignace Vernimme.

La coordination quotidienne de l'enseignement pour la formation en néerlandais en 2025 était entre les mains des coordinateurs d'enseignement Merel Kamp, Ruth Vermeire et Ignace Vernimme. La commission d'examen était constituée de Milca Graver-de Looper, Arlette Molenaar et Erwin Haüer.

En 2025, le Prof. Paul Geerts (Université de Groningue) et le Prof. Marie-Christine Janssens (Katholieke Universiteit Leuven) ont été impliqués dans la formation professionnelle en néerlandais en tant qu'enseignants principaux. Bernard Vanbrabant (Université de Liège) est enseignant principal de la formation en français.

Pour 2026, Marie-Christine quittera ses fonctions d'enseignant principal. Le Conseil d'administration lui est très reconnaissant pour tout ce qu'elle a signifié tant pour la formation en néerlandais que pour la formation en français.

Ellen Gevers est également membre du Conseil d'administration de la BMM et intervient en tant que personne de contact entre la FBMM et la BMM. Il en résulte une communication performante et efficace avec la BMM, malgré l'indépendance garantie de la FBMM pour la détermination et l'exécution de sa politique en matière de formation et d'examens.

Le secrétariat de la FBMM est assuré par Monique van Schevicoven (SWAN Association Management). Pour le soutien et l'organisation pratique de la formation en français, nous travaillons avec Danita Diaz Fernandez de FAS Administration Services.

Pour les deux formations, de nombreux enseignants sont actifs, chacun d'entre eux dispensant des cours dans sa spécialité. En outre, un grand nombre d'examineurs et de correcteurs sont impliqués.

Sous l'égide de la FBMM, un cours de deux jours pour paralegals et deux Masterclasses pour paralegals sont également organisés chaque année.

Règlement sur les comportements inappropriés et personnes de confiance

En 2023, l'administration de la FBMM a établi avec la BMM un Règlement sur les Comportements inappropriés. Les deux Conseils d'administration sont conscients que de bonnes intentions seules ne suffisent pas à créer un sentiment de sécurité pour tous ceux qui sont impliqués dans la BMM et la Formation professionnelle de la BMM. Le règlement facilite le signalement des comportements inappropriés, qui comprennent : intimidation et harcèlement, harcèlement sexuelle, discrimination,



agression et violence ; comportement actif et passif, ce qui signifie que l'acceptation implicite ou explicite de ce comportement de la part d'autres membres est également considérée comme un comportement inapproprié.

Une déclaration peut être effectuée auprès de l'une des personnes de confiance. L'administration a le plaisir d'avoir nommé Marloes Meddens-Bakker (Moon Legal & Compliance) et Flip Petillion (Petillion) en tant que personnes de confiance. Leurs coordonnées figurent sur le site Web de la FBMM et de la BMM.

Formation professionnelle Mandataires en Marques et Modèles - En néerlandais

Formation 2024-2025

En février, le groupe d'étudiants de la FB 2024-2025 a débuté sa deuxième année. Les cours de cette année mettront l'accent sur l'apprentissage de compétences pratiques. L'examen oral final a eu lieu le 16 janvier 2026. 12 candidats l'ont réussi. Deux candidats participent à l'examen de rattrapage en février 2026. Après cet examen, les candidats qui l'ont réussi se sont vu remettre le certificat FBMM/BMM lors d'une réunion festive et le soir, cette formation s'est achevée par un dîner auquel les examinateurs et les membres de l'administration de la FBMM étaient également présents.

Formation 2025-2026

Fin janvier 2025, un nouveau groupe d'étudiants a commencé sa Formation professionnelle sur deux ans. La réunion de lancement a eu lieu à Rotterdam et 13 étudiants y ont participé au total. Malheureusement, aucun candidat belge ne s'est inscrit à cette édition.

Le 12 décembre 2025, les étudiants ont passé l'examen écrit qui a clôturé la première année. Tous les étudiants n'ont pas réussi du premier coup ; ceux qui ont échoué participeront à l'examen de rattrapage le 27 février 2026.

Modules libres

Un certain nombre de cours de la deuxième année peuvent être suivis par les personnes intéressées en tant que modules. Parmi les cours de 2025, plusieurs personnes intéressées y ont également assisté.

Nouvelle formation FP 2026-2027

En 2025, la nouvelle Formation professionnelle a fait l'objet d'une promotion par le biais de divers canaux. Fin janvier, un groupe de 17 candidats a commencé la formation de deux ans.

Formation en français 2024-2025

Les étudiants de la formation en français ont suivi leur deuxième année en 2025. 10 candidats de cette formation ont passé l'examen oral le 16 janvier 2026. À l'issue de cet examen, les candidats l'ayant réussi se sont vu remettre le certificat BBMM/FBMM lors d'une réunion festive.

Par rapport à la version néerlandaise, la formation en français comprenait un nombre plus restreint de réunions avec un contenu condensé, demandant aux étudiants un plus gros travail d'étude personnel. Les cours ont été adaptés par des enseignants francophones avec leurs homologues néerlandophones et les examens étaient identiques pour les candidats néerlandophones et francophones.

La FBMM est très reconnaissante au groupe de travail qui a conçu et encadré cette formation, ainsi qu'à tous les enseignants, correcteurs et examinateurs.

Cours pour paralegals

En septembre, 20 participants enthousiastes ont suivi le cours pour paralegals sur deux jours à Rotterdam.

En janvier et en octobre, deux masterclasses pour paralegals ont été organisées avec succès, sur les thèmes des oppositions et de la classification.



Remerciements

Le Conseil d'administration tient à remercier les enseignants principaux, tous les autres enseignants, les examinateurs, correcteurs et membres du groupe de travail pour la formation en français, pour leur implication et leur enthousiasme. C'est en partie grâce à eux que de nombreux candidats ont pu à nouveau suivre une formation en 2025. Tout le monde a travaillé dur car en 2025, comme en 2024, trois groupes ont suivi la formation professionnelle en même temps.

Le Conseil d'administration est aussi très reconnaissant envers Monique van Schevicoven et Danita Diaz Fernandez, qui veillent en coulisses au bon fonctionnement de la BBMM-FBMM.

La formation est un bel exemple d'opportunité « pour les gens des marques des , par les gens des marques ». Plus de nonante personnes et organisations apportent leur contribution, de manière désintéressée pour la plupart, afin de veiller à ce qu'année après année, une formation très professionnelle et à prix abordable puisse être proposée. Les efforts de beaucoup ont permis à la formation de se concentrer de façon équilibrée sur ce qui est important pour la profession de mandataire en marques et modèles, à la transmission de la passion du métier, à l'organisation d'examens toujours magnifiques et pertinents et à la bonne santé financière de la BBMM-FBMM.

Willem Leppink
président